

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
17	Jeudi	s. Olympiade.	Catus, Issepts, Vayrac, Vigan.	☾ D. Q. le 3, à 0 h. 23' du soir.
18	Vendr.	Enf. de Marie.	St-Caprais, Corniac.	☾ N. L. le 10, à 8 h. 33' du soir.
19	Samedi	s. Némésien.	Duravel.	☾ P. Q. le 17 à 4 h. 53' du mat.
				☾ P. L. le 23, à 3 h. 0' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac, Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux).	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux).	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Cassade, Toulouse).	7 h. du m.
	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	
10 heures du soir.	Cabrerets (St-Géry).	7 h. du s.
	Castelnau-de-Montratier (Limogne).	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 12 décembre 1863.

BULLETIN

A mesure que le *Moniteur* met sous nos yeux le texte officiel des réponses des souverains à l'invitation qui leur avait été faite par l'Empereur, de prendre part au Congrès, nous voyons mieux, dit la *Correspondance Havas*, l'unanimité avec laquelle l'Europe entière se serait ralliée à la proposition impériale, si la politique équivoque de lord Russell et de quelques-uns de ses collègues n'avait pas pris à tâche d'en contrecarrer les effets. Nous connaissons déjà les lettres si pleines de bon vouloir et de bonne amitié écrites à l'Empereur par la reine Isabelle, le roi de Suède et le président de la Confédération Helvétique. Ces trois documents attestent, on le sait, l'empressement avec lequel l'Espagne, la Suède et la Suisse acceptent les conférences. « Je trouve très louable le projet », dit la reine Isabelle ; « je reconnais, avec Votre Majesté, que les traités de 1815 éprouvent l'affaiblissement que produisent pour toute chose le temps et l'usage, et si le désir de Votre Majesté de voir réunir un congrès parvient à se réaliser, l'Espagne y participera. » — Le roi de Suède dit à son tour : « Je viens immédiatement porter à la connaissance de Votre Majesté que j'accepte son invitation. » — Le président de la Confédération Helvétique écrit enfin : « Nous ne pouvons qu'accueillir avec empressement l'ouverture que Votre Majesté a bien voulu nous faire... Nous nous empressons de lui exprimer notre reconnaissance pour son loyal appel. » — On le voit donc l'adhésion ne pouvait être plus explicite.

La feuille officielle nous communique aujourd'hui les réponses de l'Empereur de Russie, du roi de Saxe et du roi de Wurtemberg. Ces deux derniers Souverains ne se montrent pas moins bien intentionnés que le roi de Suède et la reine d'Espagne. « Je ne puis que former les meilleurs vœux pour la réussite d'une si noble entreprise », dit le roi de Saxe ; « je ne saurais que

souhaiter bien sincèrement, ajoute le roi de Wurtemberg, que les nobles intentions de Votre Majesté puissent rencontrer le concours unanime et cordial de toutes les puissances européennes. »

Quant au langage du Czar, il frappera tous les esprits attentifs, par la noblesse des sentiments qu'il exprime, par son ton parfait de courtoisie qui va jusqu'à l'effusion intime d'un cœur qui ne demande qu'à se livrer. Dès le début de sa lettre, l'empereur Alexandre constate le profond malaise de l'Europe, et l'utilité d'une entente telle que la réclame le Souverain de la France. « Votre Majesté », écrit-il, « exprime une pensée qui a toujours été la mienne. J'en ai fait plus que l'objet d'un vœu, j'y ai puisé la règle de ma conduite. » Et plus loin, après avoir déploré le poids que fait peser sur les populations l'état de paix armée, le Czar déclare qu'il serait heureux que la proposition de l'Empereur Napoléon III conduisît à détruire ce funeste état de choses qui n'est qu'une source d'instabilité, l'assurant qu'en tout cas, le but indiqué par la lettre impériale du 4 novembre, « celui d'arriver, sans secousse, à la pacification de l'Europe, » rencontrera toujours ses « plus vives sympathies. »

Qu'il y a loin de ces assurances aux considérations du chef du Foreign-Office, refusant de prendre part au Congrès ! A entendre le Czar on dirait que ce n'est point lui que nous combattons encore, sur le terrain de la Pologne ; tandis qu'en relisant les dépêches de lord Russell, on nous croirait dans un état de quasi-hostilité avec l'Angleterre. A quoi donc attribuer ce contraste, si ce n'est à des traditions jalouses et mesquines que l'Europe entière doit juger et réprimer ? Ah ! que l'Angleterre se hâte de faire cesser de telles anomalies, si elle ne veut pas assumer sur elle la responsabilité d'une situation qui peut affecter cruellement son avenir, et qui est loin de la grandir dans le présent.

Dans notre prochain numéro, nous reproduirons les réponses du Saint-Père, de l'Empereur d'Autriche, du roi de Prusse, du roi de Hanovre, et du roi de Bavière, que le *Moniteur* publie

aujourd'hui.

Le *Morning-Post* trouve que les réponses impériales et royales publiées par le *Moniteur*, ne peuvent présenter aucun intérêt « puisque, d'après lui, le Congrès n'aura pas lieu. » — Parce que l'Angleterre refuse d'assister au Congrès, s'ensuit-il que cette noble proposition ne puisse intéresser personne ? C'est par trop prétentieux pour ne pas dire arrogant. — Sur tout le continent, les Souverains reconnaissent « la grandeur et la générosité de l'œuvre à laquelle les a conviés l'Empereur des Français » et tous acceptent le principe du Congrès. — Le *Morning-Post* chercherait-il par ses appréciations à justifier lord Russell ? D'ordinaire il n'est pas son organe. Cela explique sa maladresse. Son ton de fatuité fait sourire, et voilà tout.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Nous recevons de M. Mathieu de la Drôme, la dépêche suivante :

Montpellier, 10 décembre.

De nombreux ouragans sont encore indiqués, notamment vers le 14, le 20 et le 28 décembre.

Les premiers sévront surtout en Italie et sur les côtes de la mer Noire, les seconds en Suisse et en Lombardie, et enfin les derniers en Angleterre et en France. Ceux-ci seront probablement signalés quelques heures à l'avance par l'observatoire de Paris.

Vienne, 9 décembre.

La Gazette de Vienne (Edition du soir), apprend que l'amiral Irmingier, aide de camp du roi Christian IX, a sollicité, auprès de M. le comte de Rechberg, une audience de l'Empereur pour lui remettre la lettre de notification de l'avènement au trône de son souverain.

M. le comte de Rechberg lui a déclaré que la cour de Vienne considérait la cour de Danemark comme autorisée à invoquer, vis-à-vis des cours allemandes, le traité de Londres alors seulement qu'elle aurait préalablement satisfait aux engagements qui ont été la condition de l'adhésion des puissances Allemandes à ce traité, et que, par suite, la remise de la lettre de notification devait être ajournée.

L'amiral Irmingier a répondu que, dans des conditions pareilles, il renonçait à l'audience, et il est parti de Vienne.

On lit dans la Presse : « Le système de dépopulation continue en Pologne. Le 3 décembre, on a fait de nouveau, à Varsovie, des arrestations nombreuses dans les diverses classes de la société. Le but évi-

dent de ces arrestations est de déporter toute la partie intelligente de la nation.

La victoire du chef polonais Bosak, sur dix compagnies russes à Ociesanki, se confirme, de même que les succès obtenus par Sawa à Dobeyki et à Uzpole, dans le district de Wulkomir en Lithuanie.

Marseille, 10 décembre.

Les lettres de Constantinople du 3 décembre signalent un échange actif de télégrammes entre cette capitale et Londres. On assure que le sultan est résolu à visiter Paris et l'Europe, lors même que le congrès ne se réunirait pas. La Porte aurait invité les ambassadeurs à se réunir en conférence pour modifier le traité de Paris en ce qui touche la constitution roumaine afin de prévenir un conflit entre le prince Couza et l'Assemblée.

Une convention télégraphique a été signée entre la Turquie et la Perse.

La discussion de l'Adresse s'ouvrira lundi, au Sénat. On parle de deux amendements. L'un relatif à la situation financière, l'autre concernant les affaires du Mexique.

La commission de l'Adresse au Corps législatif est composée comme il suit : M. le duc de Morny. 1^{er} bureau, M. Séneca ; 2^e bureau, M. Schneider ; 3^e bureau, M. Pereire (Emile) ; 4^e bureau, M. Lubonis ; 5^e bureau, M. Granier de Cassagnac ; 6^e bureau, M. Louvet ; 7^e bureau, M. Le Roux (Alfred) ; 8^e bureau, M. Corta ; 9^e bureau, M. David Deschamps.

Contrairement à l'assertion de plusieurs journaux, la minorité n'a obtenu aucune désignation parmi les commissaires de l'Adresse.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

« Le *Moniteur* publie aujourd'hui les réponses de l'Empereur de la Russie, du roi de Saxe, du roi de Wurtemberg à la lettre du 4 novembre, dans laquelle Napoléon III proposait aux souverains de l'Europe de se réunir en congrès. Le *Moniteur* avait déjà fait connaître les réponses de la reine d'Espagne, du roi de Suède et de Norvège et de la confédération Suisse.

Ces réponses, on le comprend, ne peuvent être publiées que du consentement des Souverains, ou lorsque les gouvernements ont donné chez eux la publicité à ces documents.

Les autres réponses viendront à leur tour et dans les mêmes conditions.

Applaudissons-nous, dès-à-présent de voir la pensée de l'Empereur si bien comprise par ceux

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 12 décembre 1863.

MESMER

PAR MULBACH.

2

II

— Thérèse de Paradis. —

(Suite.)

— Tu es charmante, Thérèse ; ta taille est élancée, l'ovale de ton visage est d'une grâce ravissante, tes traits sont nobles et réguliers, ton front haut et large et quand le rayon de la lumière a brillé dans tes grands yeux, tu seras une belle jeune personne.

— Mercil s'écria Thérèse toute joyeuse, pressant sa mère dans ses bras et la couvrant de baisers.

— Il me faut me hâter de faire les préparatifs nécessaires, dit madame de Paradis, se dégageant doucement des bras de sa fille. La séance aura lieu dans deux heures, et le salon se remplira bien auparavant. Je vais donc faire ma toilette et envoyer la femme de chambre auprès de toi.

La reproduction est interdite.

— Non, ne l'appelle pas ! s'écria Thérèse avec vivacité ; j'ai besoin de la solitude pour me préparer aussi, recueillir mon âme pour ce moment solennel, rassembler mes pensées, être seule avec mon Dieu pour lui parler dans ma langue.

Elle accompagna sa mère jusqu'à l'appartement contigu et prit congé d'elle par un tendre baiser.

L'aveugle, restée seule, traversa la pièce avec une assurance parfaite et s'approcha de son instrument, qui était toujours ouvert.

— Je vais prier, dit-elle tout bas, l'appeler par mes accords ; il comprendra et il viendra !

Elle se laissa tomber sur le tabouret devant son piano et se mit à exécuter une musique admirable révélant une âme qui tressaille d'allégresse et se plaint qui pleure, qui aime et se désespère. Tantôt cette musique était bruyante comme un hymne de joie, tantôt elle murmurait et soupirait comme l'expression d'une douleur profonde, puis se changeait de nouveau en riantes mélodies.

Tout à coup un tremblement saisit tous ses membres. Ses mains glissèrent des touches ; sa tête se pencha sur sa poitrine, sa respiration devint difficile. Poussée par une puissance invisible, elle se leva, se redressa, puis s'éloigna de son instrument d'un pas rapide ; arrivée au milieu de la pièce, elle s'arrêta comme enracinée dans le sol, et pressant ses mains sur son cœur, elle murmura :

— Il vient ! oh ! je le sens, il vient ! il monte l'escalier, il entre dans le vestibule, il met la main sur le bouton de la porte, et...

Les paroles expirèrent sur ses lèvres tremblantes, sa respiration s'échappait fiévreuse de sa poitrine agitée, tout son être était en révolution.

Au même moment la porte de sa chambre s'ouvrit doucement, si doucement que l'oreille la plus fine l'aurait à peine entendu. Cependant Thérèse l'entendit. Un cri de bonheur s'échappa de ses lèvres,

elle ouvrit les bras, elle voulut avancer, mais ses pieds semblaient fixés au parquet, et elle demeura immobile, les bras étendus et la tête baissée. Elle avait vu, avec son cœur, celui qui paraissait sur le seuil de la porte. C'était un homme d'une quarantaine d'années, d'un extérieur fier et imposant et d'un visage agréable et beau. Ses grands yeux bleus, où brillait un feu étrange, se reposaient avec une expression impérieuse sur la jeune aveugle, qui se sentait pénétrée de son regard enflammé sous lequel elle tremblait. Il tint d'abord son bras droit étendu vers elle, puis il le laissa retomber et indiqua du doigt le parquet juste à l'endroit où se trouvait Thérèse.

Aussitôt elle tomba à genoux. Un sourire de triomphe se dessina sur le visage sérieux de Mesmer ; il leva de nouveau le bras et fit un geste de la main.

Thérèse se releva vivement, un cri de joie s'échappa de ses lèvres, et, comme si elle avait pu voir qu'il lui tendait les bras, elle s'y précipita hardiment, ne se trompa point et appuya la tête sur sa poitrine.

— Mesmer, mon ami, mon médecin, mon sauveur ! murmura-t-elle tout bas.

— C'est moi, dit-il d'une voix mélodieuse. Votre cœur m'a vu et reconnu, Thérèse ! Vos yeux ne tarderont pas à en faire autant.

Il la conduisit au divan, où il la fit s'asseoir. Puis il étendit les doigts vers elle à deux reprises, et aussitôt le visage de l'aveugle se contracta.

— Vous êtes très-agitée aujourd'hui, Thérèse, lui dit-il d'un air mécontent.

— Parce que vous l'êtes vous-même, murmura-t-elle. Votre visage brûle, votre pouls est fiévreux, vos yeux lancent des éclairs, comme s'ils allaient foudroyer un monde.

(*) Mesmer était né le 23 mai 1734 à Iznang, près de Constance.

qui sont placés à la tête des peuples. C'est déjà là un résultat considérable, et dans lequel il est permis de voir un gage précieux d'avenir, l'espérance de garanties véritables pour l'ordre durable et la paix du monde.

En effet, quelles heureuses et fécondes solutions peuvent sortir d'une assemblée solennelle de puissances animées des sentiments dont les réponses à l'Empereur portent l'éclatant témoignage.

Quant au programme qui n'existe pas encore et qu'on demande à la France, la France ne l'a pas tracé et elle ne le trace pas, parce qu'elle ne veut pas se poser en arbitre de l'Europe et avoir même l'apparence d'imposer ses idées. C'est aux puissances réunies à poser ce programme. Les questions frapperont à la porte : elles se présenteront toutes seules.

Bornons-nous à constater aujourd'hui les sentiments de sympathie dont les souverains font preuve à l'égard de l'Empereur et de la France.

Pour extrait : A. LAYTOU.

On lit dans le *Moniteur* (partie non officielle) :

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi de Sardaigne, en réponse à la proposition d'un congrès :

« Monsieur mon frère,

En constatant le profond malaise de l'Europe et l'utilité d'une entente entre les souverains auxquels est confié la destinée des nations, Votre Majesté exprime une pensée qui a toujours été la mienne. J'en ai fait plus que l'objet d'un vœu, j'y ai puisé la règle de ma conduite. Tous les actes de mon règne attestent mon désir de substituer des relations de confiance et de concorde à l'état de paix armée qui pèse si lourdement sur les peuples. J'ai pris, aussitôt que je l'ai pu, l'initiative d'une réduction considérable de mes forces militaires ; pendant six ans, j'ai affranchi mon empire de l'obligation du recrutement et j'ai entrepris des réformes importantes, gages d'un développement progressif au dedans et d'une politique pacifique au dehors.

Ce n'est qu'en présence d'éventualités qui pouvaient menacer la sécurité et même l'intégrité de mes Etats que j'ai dû m'écarter de cette voie. Mon plus vif désir est de pouvoir y rentrer et d'épargner à mes peuples des sacrifices que leur patriotisme accepte, mais dont leur prospérité souffre. Rien ne saurait mieux hâter ce moment qu'un apaisement général des questions qui agitent l'Europe. L'expérience atteste que les véritables conditions du repos du monde ne résident ni dans l'instabilité de combinaisons politiques que chaque génération serait appelée à défaire et à refaire au gré des passions ou des intérêts du moment, mais plutôt dans la sagesse pratique qui impose à chacun le respect des droits établis, et conseille à tous les transactions nécessaires pour concilier l'histoire, qui est un legs ineffaçable du passé, avec le progrès, qui est une loi du présent et de l'avenir.

Dans ces conditions une loyale entente entre les souverains m'a toujours paru désirable. Je serais heureux que la proposition émise par Votre Majesté, pût y conduire. Mais pour qu'elle puisse se réaliser pratiquement, elle ne saurait procéder que d'un consentement des autres puissances, et pour obtenir ce résultat je crois indispensable que Votre Majesté veuille bien préciser les questions qui, à son avis,

— Non, s'écria Mesmer, l'œuvre entreprise sera achevée. Elle doit réussir et elle réussira. Il ne s'agit plus, Thérèse, de savoir si vous désirez recouvrer la vue, ou rester aveugle ! Il faut que vous la recouvriez, ou tout ce que j'ai voulu, pensé et poursuivi de tous mes efforts, sera détruit, et non-seulement ma vie, mais encore mon nom et mon honneur seront engloutis sous les ruines ! C'est aujourd'hui le jour suprême ! Aujourd'hui Mesmer prouvera à ses amis et à ses ennemis qu'il a dit la vérité ; que le magnétisme animal dont les médecins se raillent, que la science calomnie parce qu'elle ne la connaît pas encore, et que la généralité regarde comme de la magie et du mensonge, que le magnétisme animal est le remède divin et que l'influence, que l'on veut nier, existe réellement. Oui, Thérèse, je vous guérirai par la force magnétique qui nous unit l'un à l'autre et nous rattache en même temps tous deux au ciel !

— Guérissez-moi ! s'écria Thérèse avec exaltation, j'accepte de vous la lumière, et, par moi, vous répandrez un nouveau jour sur le monde entier !

— Tu crois donc en moi, Thérèse ? N'est-ce pas, que tu y crois ? répliqua-t-il en lui posant doucement la main sur la tête et la regardant avec des yeux étincelants.

— Je crois en toi et je te comprends. Je vais recouvrer la vue, je le sais, je le sens ! Et alors personne ne doutera plus ! Le bandeau, en tombant de mes yeux, tombera aussi des yeux de tes ennemis et des yeux de la science. Ils verront tous qu'il existe une force qu'ils ignoraient et ne devaient pas, une force naturelle qui réalise ce que la médecine a attribué jusqu'à présent à l'art.

— Oh ! tu exprimes mes pensées, Thérèse ! s'écria Mesmer avec tendresse ; tu lis dans mon âme et mes paroles coulent de tes lèvres ! Tu sais donc que je suis dans le vrai ! Il existe un magnétisme animal, une force spirituelle qui, mieux que tous les

devraient faire l'objet d'une entente, et les bases sur lesquelles cette entente aurait à s'établir. Je puis, en tout cas, l'assurer, que le but qu'Elle poursuit, celui d'arriver, sans secousse, à la pacification de l'Europe, rencontrera toujours mes plus vives sympathies.

» Je saisis en même temps cette occasion pour réitérer à Votre Majesté, l'assurance des sentiments de haute considération et de sincère amitié avec lesquels je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté, le bon frère,

» ALEXANDRE.

» Tsarskoé-Sélo, le 6/18 novembre 1863. »

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi de Sardaigne, en réponse à la proposition d'un congrès :

« Monsieur mon frère,

La lettre que Votre Majesté Impériale a bien voulu m'adresser le 4 de ce mois m'est précieuse à double titre. Il m'est permis d'y voir un témoignage de confiance qui m'honore, et je me plais à y reconnaître une preuve de plus du désir sincère de Votre Majesté de raffermir les bases générales de l'ordre et de la paix, seuls gages véritables du bien-être des peuples et des avantages qu'ils retirent de la force de leurs gouvernements. Je ne puis que former les meilleurs vœux pour la réussite d'une si noble entreprise, à laquelle Votre Majesté trace Elle-même de sages limites, dictées par un grand esprit de justice et de loyauté, en écartant d'avance toute idée de projets ambitieux.

Si les cabinets de l'Europe veulent prêter leur concours à accomplir cette tâche ardue, si l'Allemagne, surtout ses deux grandes puissances en tête, s'y associe, je m'estimerai heureux d'y contribuer dans la modeste mesure de mes moyens, et de prouver à Votre Majesté combien les princes de l'Allemagne, fidèlement attachés à leurs devoirs fédéraux, mais exempts de tout esprit de préjugé ou de prévention, ont à cœur de resserrer les liens d'amitié et de bonne intelligence avec leurs voisins et de maintenir les mutuels rapports sur la base solide d'une confiance réciproque.

Je prie Votre Majesté Impériale d'agréer l'expression de ces sentiments en même temps que ceux que Lui renouvelle avec empressement de la haute estime et de l'inaltérable amitié que je Lui ai voués et avec lesquels je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté Impériale, le bon frère,

» JEAN.

» Contre-signé : Baron de Beust.

» Dresde, 15 novembre 1863. »

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi de Wurtemberg, en réponse à la proposition d'un congrès :

« Monsieur mon frère,

C'est avec une bien vive satisfaction que j'ai trouvé, dans la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 4 du mois courant, une nouvelle et éclatante preuve de Son désir sincère d'arriver, par la voie d'une entente directe entre les souverains amis et alliés de la France, à la solution pacifique des questions graves qui agitent aujourd'hui l'Europe et menacent de troubler de plus en plus les relations internationales.

Je ne saurais que souhaiter bien sincèrement que les nobles intentions de Votre Majesté Impériale, inspirées par Sa sollicitude pour l'affermissement de la paix générale sur des bases solides, puissent rencontrer le concours

médicaments, peut rendre la santé à l'espèce humaine. Les médecins peuvent en rire, la science me tourner en ridicule ; un jour ils reconnaîtront que j'ai dit la vérité et que leur savoir n'est qu'une vaine imposture ! Les médecins sont des voyageurs qui, une fois qu'ils se sont écartés du bon chemin, s'égareront de plus en plus, parce qu'ils avancent toujours, au lieu de revenir sur leurs pas et de rentrer dans la bonne voie !

— Mais vous la leur montrerez et les y ferez rentrer, et la reconnaissance de la génération future sera votre récompense.

— Si l'ingratitude de la génération actuelle ne s'y oppose pas, dit Mesmer avec mélancolie. O Thérèse, tu es l'évangile de ma nouvelle et sainte religion, qui est pleine de Dieu et de la nature. Annonce-la-leur, mon enfant, ouvre les yeux à la lumière.

— Oui, s'écria Thérèse avec enthousiasme, par là je prêcherai ton évangile aux incrédules ; et aux sceptiques, et ils y croiront malgré eux, et se convertiront tous qu'ils étaient aveugles aussi. Viens m'enlever mon bandeau, la lumière ne m'éblouira plus, et ses rayons ne me feront plus tomber sans connaissance. Oh ! fais que je voie ! ajouta-t-elle en tenant les deux mains sur la tête pour ôter son bandeau.

— Pas encore, dit Mesmer la retenant, tout à l'heure en présence de tous mes détracteurs, qui se disent tes amis ; pas auparavant.

— Ils nous attendent sans doute au salon ! N'entends-tu pas les voitures s'arrêter à notre porte, n'entends-tu pas monter l'escalier ?

— Pas encore, Thérèse ; si tous ceux que j'attendais étaient là, on nous prévendrait, on me l'a promis.

(*) Propres paroles de Mesmer. Voir : Franz Anton Mesmer, von Justus Kerner.

unanime et cordial de toutes les puissances européennes.

» Votre Majesté pourra donc être persuadée que, pénétré de ce sentiment, je ne manquerai pas de me prononcer dans ce sens auprès de mes confédérés membres de la diète germanique. De même, je tâcherai de faire prévaloir ces dispositions favorables aux projets de Votre Majesté dans le sein de la diète elle-même à moins que celles des puissances de l'Europe dont la coopération doit être considérée comme étant indispensable à la solution des questions à être soumises à la décision du congrès projeté ne viennent, à la suite des éclaircissements ultérieurs et plus précisés, attendus de la part du cabinet des Tuileries, à soulever des obstacles de nature à faire abandonner le projet d'une convocation d'un congrès européen.

» En vous exprimant mes remerciements les plus empressés de l'aimable hospitalité que Vous vouliez bien m'offrir dans Votre capitale, je saisis cette occasion pour Vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'invincible amitié avec lesquels je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté, le bon frère.

» WILHELM.

» Stuthgard, le 16 novembre 1863. »

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi des Belges, en réponse à la proposition d'un congrès :

Monsieur mon frère, J'ai reçu la lettre qui m'a été remise de la part de Votre Majesté Impériale par M. le baron de Malaret, et je ne puis qu'applaudir aux sentiments qui vous l'ont dictée. Il serait bien vivement à désirer de voir, par l'effet d'un accord pacifique, se dissiper les sujets d'inquiétude qui existent en Europe, et sans vouloir préjuger, dès à présent, les moyens dont on pourrait convenir avec les divers Etats intéressés pour atteindre sans secousse un aussi noble but, je me plais à assurer Votre Majesté Impériale que mon gouvernement serait tout disposé à y concourir autant qu'il dépend de lui. En ce qui me touche particulièrement, ce serait avec une véritable satisfaction que, dans le cas prévu par Votre Majesté Impériale, je profiterais de l'offre cordiale qu'Elle a bien voulu m'adresser. Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'invincible amitié avec lesquelles je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté Impériale, le bon frère,

» LÉOPOLD.

» Château de Laeken, le 20 novembre 1863. »

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi d'Italie, en réponse à la proposition d'un congrès :

Monsieur mon frère, La lettre que Votre Majesté Impériale m'a adressée s'inspire d'une pensée grande et généreuse, à laquelle s'associeront ceux qui comprennent les tendances de notre époque.

Une lutte permanente s'est établie dans une grande partie de l'Europe entre la conscience publique et l'état de choses créé par les traités de 1815. De là un malaise qui ne fera que s'accroître tant que l'ordre européen ne sera pas constitué sur la base des principes de nationalité et de liberté qui sont la vie même des peuples modernes.

Devant une situation si menaçante pour les progrès de la civilisation, et pour la paix du monde, Votre Majesté Impériale s'est

— Qui attends-tu donc ?

— Mes ennemis, Thérèse ! et ils ne feront pas défaut. Le professeur Barth viendra voir le fourbe qui a la présomption de guérir par une force invisible ce que lui, le célèbre anatomiste opérateur de la cataracte, ne peut guérir, — et encore ! — que par ses instruments. Le docteur Ingenhous, le plus irrité de mes adversaires, sera là pour voir quels moyens infernaux emploie le charlatan qui a déjà guéri plus de cent malades qu'il avait, lui, déclarés incurables ; le père Hell sera là pour voir si la présence d'un astronome ne m'effraiera pas, si j'aurai bien le courage de prétendre, même devant lui, qui le sait mieux que personne, que les planètes ont de l'influence sur notre existence et nos pensées. Oui, ils viendront tous, non pour se laisser convaincre, mais pour triompher ; car, dans leur opinion, il n'y a pas de doute que le charlatan ne soit écrasé aujourd'hui sous leurs yeux.

— Ne te donne donc pas cette épithète injurieuse, dit Thérèse avec tristesse. Aujourd'hui ils vont être eux-mêmes au regret de te l'avoir prodiguée, ils vont tomber à tes pieds tout en larmes, implorant ton pardon, désolés d'avoir douté si longtemps, et d'avoir été si longtemps les jouets de l'erreur.

— O mon enfant, que tu connais peu le monde ! Les hommes, loin de pardonner jamais à ceux qui les convainquent d'une erreur, se vengent des bienfaits par la calomnie.

— Oh ! s'il en est ainsi, laisse-moi ma cécité ! N'exige pas que je voie ceux qui sont tes ennemis, ou bien donne à mon regard la puissance d'un poignard, afin que j'en perce les incrédules... donne.

Elle s'arrêta et tomba en gémissant sur les coussins du sofa ; Mesmer avait étendu la main vers elle et lui avait presque effleuré le front du bout de ses doigts, en disant :

— Tu es agitée, dors !

rendue l'interprète d'un sentiment général en proposant de réunir un Congrès dont la tâche doit être d'amener un accord durable entre les droits des souverains et les justes aspirations des peuples.

J'adhère avec plaisir à la proposition de Votre Majesté Impériale. Mon concours et celui de mon peuple sont assurés à la réalisation de ce projet, qui marquerait un grand progrès dans l'histoire de l'humanité.

» Dès que la réunion des conférences s'effectuera, je m'empresserai d'y prendre part, soit en personne, soit en m'y faisant représenter.

» L'Italie apportera dans le Congrès l'esprit le plus sincère d'équité et de modération. Elle est convaincue que la justice et le respect des droits légitimes sont les vrais fondements sur lesquels on peut asseoir un nouvel équilibre européen.

Mon plus vif désir est que l'œuvre de sagesse et de concorde dont Votre Majesté Impériale a pris l'initiative parvienne à écarter les dangers de guerre et à resserrer les liens qui doivent exister entre les nations.

» Je saisis cette occasion de vous renouveler les assurances de l'invincible amitié et de la haute considération avec lesquelles, je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté Impériale, le bon frère,

» VICTOR-EMMANUEL.

» Turin, 22 novembre 1863. »

La lettre suivante a été adressée à l'Empereur par le roi des Pays-Bas, en réponse à la proposition d'un congrès :

Monsieur mon frère, L'invitation aussi cordiale que gracieuse que Votre Majesté m'a adressée par sa lettre en date du 4 novembre a pour but de réunir les puissances de l'Europe à un Congrès, afin d'aviser, sans système préconçu aux moyens d'établir, sans secousse, sur des bases équitables la paix et la tranquillité de l'Europe. Je rends hommage à cette généreuse pensée de Votre Majesté, et je serai heureux, en m'associant à cette idée, de contribuer, de commun accord, avec tous les autres souverains de l'Europe, à réaliser le but si noble que Votre Majesté s'est proposée d'atteindre.

» Je saisis cette occasion de vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'invincible amitié avec lesquelles, je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté, le bon frère,

» GUILLAUME.

» La Haye, le 29 novembre 1863. »

On lit dans le *Moniteur* :

Depuis plusieurs jours une polémique regrettable s'est engagée à propos des travaux de l'isthme de Suez. Non contents de combattre une entreprise dans laquelle sont engagés des intérêts français, certains journaux ont eu le tort grave de chercher à faire croire qu'ils exprimaient la pensée du Gouvernement.

Le Gouvernement oppose à cette prétention le désaveu le plus complet.

Chronique locale.

Puy-l'Évêque, le 10 décembre 1863.

« Monsieur le Rédacteur en chef, J'ai l'honneur de vous adresser, avec prière de lui donner asile dans les colonnes de votre journal, une copie de l'arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 26 novembre, qui autorise

— Non, murmura-t-elle, non, je ne veux pas dormir !

— Et moi, je veux que tu dormes ! — répliqua-t-il impérieusement en lui touchant à peine le front avec l'index.

Elle poussa un profond soupir, et sa respiration lente et calme prouva que l'ordre de Mesmer était rempli, que le sommeil s'était emparé de Thérèse.

Alors Mesmer se pencha vers elle et commença ses opérations. Approchant ses lèvres de celles de Thérèse, qui étaient entr'ouvertes, il aspira son haleine et lui lança la sienne dans la bouche, autour de laquelle se joua un sourire d'inexprimable félicité. Alors il éleva ses deux mains, lui toucha du bout des doigts le sommet de la tête, décrivit un demi-cercle dans l'air avec ses mains, qui se réunirent ensuite sur la poitrine de Thérèse, et de là sur son front. Et il renouvela ces mouvements, et le sommeil de l'aveugle devint de plus en plus profond.

La porte de la chambre s'ouvrit sur ces entrefaites, et madame de Paradis parut sur le seuil.

— Tous les invités sont là, dit-elle solennellement.

— Nous sommes prêts, répondit Mesmer.

— Mon Dieu, vous êtes prêts, dites-vous, et Thérèse dort ! s'écria madame de Paradis avec surprise.

— Je l'éveillerai quand il sera temps. Où est mon harmonica ?

— Au salon, suivant votre désir.

— Allons-y donc, et de là nous appellerons Thérèse.

La suite au prochain numéro.

la création d'un comice agricole cantonal, à Puy-l'Evêque.

Je me fais un devoir de vous faire observer, que le comice est fondé, depuis le 21 juin, et qu'il fonctionne en vertu d'une autorisation spéciale et provisoire de M. le Préfet. Trois réunions ont eu lieu déjà, les 21 juin, 23 août et 9 novembre. Le bureau est organisé, les commissions sont nommées, cent vingt sociétés ont déjà acquitté leur cotisation annuelle; c'est vous dire que cette institution n'est pas un simple projet, mais un fait accompli; sa prospérité nous est assurée et garantie, non-seulement par le zèle de nos agriculteurs, qui en apprécient l'utilité, mais encore par les ressources pécuniaires que nous avons déjà à notre disposition, et qui, à l'avenir, j'en ai la confiance, ne nous feront pas défaut.

» Agréez, etc.

» Membre du Conseil général.

ARRÊTÉ DU PRÉFET

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Vu le projet des statuts d'un comice agricole dont l'institution est projetée dans le canton de Puy-l'Evêque;

Vu l'avis de la société agricole et industrielle du département du Lot;

Vu les instructions sur la matière, et notamment la circulaire ministérielle du 3 mars 1850;

Considérant que la création d'un comice agricole dans le canton de Puy-l'Evêque, sera d'une utilité et d'un avantage incontestables pour les progrès de l'agriculture;

ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}. — Est et demeure approuvée la création d'un comice agricole dans le canton de Puy-l'Evêque.

Le projet de règlement présenté pour assurer le fonctionnement de ce comice est également approuvé.

Art. 2. — M. Demeaux, membre du conseil général, président provisoire de cette association, est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le maire de Puy-l'Evêque, siège du comice.

Fait à Cahors, le 26 novembre 1863.

Le Préfet du Lot,

MARQUIS DE FLEURY.

Les assises du département du Lot, pour le 1^{er} trimestre de 1864, s'ouvriront à Cahors, le 8 février prochain, à huit heures du matin, sous la présidence de M. Lesueur de Pérès, conseiller en la Cour impériale d'Agen. M. le Président aura pour assesseurs MM. Gleizes et de Flaujac, juges au Tribunal de première instance de Cahors.

Par décret impérial, M. Motas, lieutenant au 18^e bataillon de chasseurs à pied, vient d'être nommé capitaine. Nous annonçons cette promotion avec d'autant plus de plaisir que M. Motas, frère d'un jeune substitut au procureur impérial de Cahors, est un officier de mérite et d'avenir. Il fait partie de l'expédition du Mexique, et sa belle conduite, à la prise de Puebla, lui a valu la croix d'honneur et une citation à l'ordre du jour de l'armée.

(Journal de Lot-et-Garonne.)

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Une adjudication publique pour la fourniture des travaux ci-dessus désignés, à faire, pendant l'année 1864, au Lycée Impérial de Cahors, aura lieu le 28 décembre 1863, à 2 heures et demie, dans une des salles de l'établissement :

- 1^o Pain;
- 2^o Viande de boucherie;
- 3^o Graine et charcuterie;
- 4^o Vêtement d'uniforme;
- 5^o Blanchissage de linge.

Les soumissions devront être cachetées et remises au bureau de l'économat, avant le 25 décembre courant.

Les intéressés pourront prendre connaissance, tous les jours, de 8 heures à 11 heures du matin, et de 2 heures à 4 heures du soir, du cahier des charges qui reste déposé à l'économat.

Cahors, le 12 décembre 1863.

L'Économat du Lycée.

A. HAUVET.

Vu par le Proviseur,

LAPRADE.

Approuvé par l'Inspecteur,
PICHARD.

Le 28 novembre dernier, le nommé Lacarrière, conduisant sa charrette chargée de diverses marchandises, lorsqu'il a été arrêté, vers les 7 heures du soir, sur la route n° 13, près du domaine de Ginouillac. Lacarrière s'est débarrassé du malfaiteur qui lui barrait passage, en lui assenant un grand coup de bâton en pleine poitrine.

Le conseil d'Etat vient d'être saisi du projet de décret concernant la liberté des théâtres.

Aux termes de ce décret, tout individu pourrait faire construire et exploiter un théâtre soit à Paris, soit dans les départements, après une double déclaration faite au ministère de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts; aux préfetures, pour les départements, et, pour Paris, à la préfecture de police.

Les théâtres pourraient à l'avenir jouir d'une liberté complète pour la représentation de tous les ouvrages dramatiques, sans distinction de genres. Ces représentations pourraient comprendre les ouvrages tombés dans le domaine public, mais à la condition, pour ces derniers, qu'il ne serait apporté à leur texte aucune altération.

Des subventions continueraient d'être accordées par le gouvernement aux théâtres qu'il jugerait convenable d'encourager. Les spectacles de curiosité, de marionnettes, les cafés chantants, etc., seraient désormais affranchis de tout prélèvement en faveur des directeurs privilégiés. Telles seraient les principales dispositions du décret à intervenir.

Il ne serait point d'ailleurs dérogé aux prescriptions de la loi du 30 juillet 1850, du règlement d'administration publique du 30 décembre 1852, des décrets des 6 juin 1853 et 23 juin 1854, relatives à l'autorisation préalable à laquelle est soumise la représentation de tout ouvrage dramatique.

On lit dans la Patrie :

« Il est question, paraît-il, d'un projet de loi ayant pour but de modifier l'article 619 du Code de commerce, concernant la formation des listes des notables appelés à élire les membres des tribunaux consulaires.

» Ces listes, qui sont actuellement préparées par les préfets et approuvées par le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, seraient dressées, à l'avenir, par l'autorité préfectorale seule, sans l'intervention de l'administration supérieure. »

Nous apprenons qu'en vertu d'instructions récemment concertées entre les deux départements de l'intérieur et des travaux publics, la plus grande célérité doit être apportée désormais dans la préparation et dans l'instruction administrative des affaires d'intérêt communal et des projets d'utilité. Ces affaires, et entre autres celles qui ont pour objet l'alimentation des villes en eaux potables, devront toujours être traitées d'urgence, et recevoir leur solution dans le délai d'un mois au plus à dater de leur envoi à l'administration centrale, et en y comprenant toutes les phases de l'instruction ministérielle et de l'examen par le Conseil d'Etat.

Cette excellente mesure est déjà mise à exécution depuis quelque temps, et contribuera à donner satisfaction aux intérêts si puissants et si nombreux qui ont motivé le nouveau projet de décentralisation administrative en ce moment soumis aux délibérations du Conseil d'Etat.

On lit dans le Journal d'agriculture pratique :

« Le résultat des dernières récoltes, qui ont eu lieu en octobre et en novembre, ne modifie en rien le jugement qu'on a porté sur l'ensemble de l'année 1863; cette année restera comme des plus favorables à l'agriculture. Les betteraves néanmoins doivent être mises en dehors de cette appréciation, car leur rendement est considéré comme médiocre. Les pommes de terre sont bonnes et ont fourni un produit assez satisfaisant en quantité. Les vendanges se sont bien accomplies; la vigne a donné moins qu'on ne l'espérait; mais le vin de 1863 paraît devoir racheter par sa qualité son manque d'abondance; sous ce dernier rapport, la récolte est très-ordinaire. Les semailles et les travaux préparatoires pour la prochaine campagne se sont accomplis dans d'assez bonnes conditions: les blés déjà semés lèvent bien, sauf quelques accidents locaux. On ne peut donc, pour le moment, que souhaiter aux agriculteurs français que la loi de variation qui fait succéder les mauvaises années aux bonnes suspende son effet longtemps encore. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 6 décembre 1863.

8 Versements dont 2 nouveaux..... 878¹ »
4 Remboursements dont 4 pour solde.. 641 30

Pour la chronique locale : A. LATOU.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par-tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Nouvelles Étrangères

POLOGNE.

Les détails connus sur le combat que Bosak et Chmielinski ont livré aux Russes, le 3, à Ociesanki dans le palatinat de Cracovie, confirment pleinement la nouvelle de la victoire remportée par les Polonais. 150 Russes ont été tués ou blessés; le reste a fui en désordre.

Les nouvelles de Lithuanie disent que les insurgés sont bien vêtus pour l'hiver et qu'un de leurs chefs, Saiva, a battu les Russes dans une récente rencontre.

Un combat a eu lieu, le 29 novembre, à Nowosilki, dans le palatinat de Lublin.

Dans le palatinat d'Augustowo, Mourawieff extorqué des adresses demandant que le pays soit séparé du royaume et réuni à l'Empire.

ITALIE.

Les lettres de Naples, du 5, annoncent qu'à la suite des attroupements occasionnés par le coup de poignard donné à l'image d'une madone, l'autorité a ordonné que toutes les madones fussent transportées dans l'intérieur des églises. Cet ordre a été exécuté sans rencontrer aucune opposition. On remarque une certaine agitation parmi les jeunes gens depuis la publication de la lettre de Garibaldi qui demande un million de fusils.

On écrit de Rome, le 5, que le roi de Bavière a renoncé à passer l'hiver dans cette ville, et qu'il part lundi pour Munich.

Deux membres de l'ambassade annamite accompagnés d'un capitaine de frégate espagnol, ont été présentés au Pape. Ils ont assuré que toute persécution contre les chrétiens avait cessé en Cochinchine depuis le traité conclu avec la France.

M. de Kisseleff ne reviendra pas à Rome. Il doit permuter avec M. Volkonski, l'ambassadeur russe à Madrid.

DANEMARK.

On assure qu'un grand nombre de fonctionnaires des Duchés ont refusé de prêter serment au nouveau souverain de Danemark. Le roi Christian, eu présence de cette opposition, agit avec autant de prudence que de modération. Au lieu de frapper de destitutions immédiates les fonctionnaires récalcitrants et de surexciter ainsi l'agitation, il leur a accordé un délai pour réfléchir et se décider. Mais à l'expiration de ce temps, ceux qui ne lui auront pas donné l'assurance de leur fidélité, devront se considérer comme démissionnaires.

L'opinion et le monde officiel en Danemark sont loin d'être satisfaits de la conduite de l'Angleterre. Il n'est plus question de l'apparition de la flotte anglaise dans la Baltique, et l'on se plaint amèrement de l'isolement où le cabinet anglais paraît abandonner les Danois après les promesses et les encouragements qu'il leur avait prodigués au début du conflit.

La confiance fut naïve, l'espérance est superflue. L'Angleterre ne retire pas les gens du puits; les y pousser, à la bonne heure!

GRÈCE.

On mande de Corfou à la Stampa :

Des délégués sont partis pour Athènes avec la mission de présenter au Roi une protestation contre le traité stipulant la destruction de la forteresse de Corfou et la neutralisation des îles Ioniennes. L'agitation est très vive à Corfou.

Les avis des provinces méridionales portent qu'on a capturé hier sept brigands de la bande de Caruso. On croit que Caruso lui-même est dans le nombre.

AMÉRIQUE.

L'armée fédérale de Grant a fait 7,000 prisonniers et s'est emparée de 60 canons et d'une quantité considérable de munitions.

Hooker et Sherman étaient, hier, à dix milles au-delà de la crique de Chickamanga.

Les fédéraux ont détruit le chemin de fer de l'Est du Tennessee, isolant ainsi Knoxville.

Meade a passé le Rapidan en trois endroits. Les confédérés se sont retirés en combattant.

Le chef de guérillas confédéré, Morgan, s'est échappé de prison.

MADAGASCAR.

Les lettres et les journaux, tant de la Réunion que de l'île Maurice, qui vont jusqu'au 7 novembre, ne confirment nullement la nouvelle que Radama II soit parvenu à échapper à ses assassins. S'il faut même en croire une lettre de Madagascar, sa mort serait donnée comme positive. Non seulement le roi aurait été assassiné, mais on aurait piétiné sur son cadavre jusqu'à le réduire en lambeaux.

On assure que la reine a notifié aux résidents français établis à Madagascar, qu'ils ne pourraient désormais séjourner plus de trois mois sur le territoire Malgache, sous peine d'être arrêtés et jetés en prison. Il n'y aurait même rien de surprenant à voir notre commerce complètement expulsé de la Grande-Terre, si toutefois une nouvelle révolution ne vient pas changer la face des choses. On s'y attend assez généralement. Les populations du Nord-Ouest sont en armes et s'apprentent à attaquer les Hovas. Elles persistent à ne pas vouloir reconnaître le pouvoir de la Reine, et tiennent toujours pour Radama II.

Pour extrait : A. LATOU.

Paris

11 décembre.

Par décret impérial, les préfetures des départements de la Meurthe et de la Corse sont élevées à la première classe à partir du 1^{er} janvier 1864.

— Le Constitutionnel se dit autorisé à « démentir les bruits qui ont été répandus sur le remplacement de M. le préfet de police.

— On assure que la publication de la *Correspondance de Napoléon I^{er}* sera prochainement reprise, d'après un nouveau plan. On substituerait pour l'avenir à l'ordre chronologique appliqué au 15 volumes qui ont déjà paru, la publication par ordre de matière.

— Le tribunal correctionnel de la Seine a prononcé hier son jugement dans l'affaire relative au duel entre MM. Aurélien Scholl et Paul Granier de Cassagnac. On sait que M. Scholl a été blessé d'un coup d'épée à la poitrine sans qu'il en soit heureusement résulté aucune conséquence grave. Le tribunal a condamné M. Granier de Cassagnac à 100 francs d'amende, et les quatre témoins à 25 francs d'amende chacun.

— Hier, à midi, le niveau de la Seine marquait 2 mètres 70 centimètres aux échelles métriques du pont Royal. — Aujourd'hui, à la même heure, le niveau marquait 2 mètres 80 centimètres. Les eaux coulent toutes jaunâtres et chargées de détritus enlevés sur les rives.

A pareille époque de l'année 1640, il y eut à Paris un débordement des eaux de la Seine tout-à-fait extraordinaire. Elles montèrent au pont au Change à 8 mètres 50 centimètres au-dessus de zéro.

Pour extrait : A. LATOU.

Faits divers.

On lit dans le *Monde industriel*, sous le titre de : *Question d'économie industrielle* :

» La maison MENIER s'est fait une loi de mettre en pratique les axiomes de la science économique.

» Toutes les fois que d'heureuses circonstances d'approvisionnement diminuent son prix de revient, elle en fait profiter le consommateur. C'est à la suite d'une occasion de ce genre qu'elle a pu baisser, depuis plusieurs mois, le prix de son chocolat (qualité fine, papier jaune), aujourd'hui fixé à 1 fr. 80 c. le demi-kilogramme, au lieu de 2 fr.

» Il faut être sincère avec le public, lui vendre bon et bon marché, dans la mesure du possible; car ce serait une erreur de croire qu'en fait d'alimentation un produit n'est bon que parce qu'il est cher; préjugé que les efforts de la maison MENIER tendent à faire disparaître en montrant qu'on peut, dans le chocolat, allier le bon marché à une qualité supérieure. — RHÉAL.

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke appelait, à si juste titre, un remède bête, un magnifique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinet, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

4 splendides étrennes sont offertes POUR RIEN à tous les nouveaux abonnés et réabonnés à LA NATION, journal politique, quotidien, grand format; savoir :

1^o LES MISÉRABLES, par Victor Hugo, 10 beaux volumes, valant 35 f. »

2^o VICTOR HUGO, raconté par un témoin de sa vie, 2 beaux volumes grand in-8^o, valant 15 f. »

3^o La VIE DE JESUS, par M. Renan, 1 beau volume grand in-8^o, valant 7 f. 50

4^o SONATES de MOZART (piano), 1 gros et beau volume in-4^o, avec portrait gravé, valant 22 f. 50

Total, 80 f. »

On donne donc à toute personne qui prend d'ici au 31 janvier 1864, un abonnement d'UN AN une prime gratuite, composée des ouvrages les plus remarquables, formant chacun l'objet le plus digne d'être offert en étrennes, et représentant une valeur réelle de 80 fr.

Ainsi, en envoyant au gérant de la Nation, 21, rue Bergère, à Paris, un bon de poste ou une valeur sur Paris du montant de l'abonnement, on recevra le journal pendant un an, à partir de l'époque qu'on aura choisie, et IMMÉDIATEMENT les ouvrages composant la prime, sans autres frais que ceux du port de ladite prime.

Les abonnés de SIX MOIS, auront droit à deux des ouvrages désignés sous les numéros 2, 3 et 4.

Et les abonnés de TROIS MOIS, pourront choisir, à titre de prime, un ouvrage seule-

ment parmi ceux désignés également par les numéros 2 et 4.

ABONNEMENTS :

Départements : Un an, 64 fr.; six mois, 32 fr.; trois mois, 16 fr.

Paris : Un an, 54 fr.; six mois, 27 fr.; trois mois, 13 fr. 50 c.

LA NATION offre en ce moment, à titre d'Etranges, une prime inouïe dans les annales de la presse.

On sait que ce journal a changé de propriétaire et de rédacteurs, il y a environ six mois.

Sa rédaction politique, industrielle, agricole et financière, est confiée à nos meilleurs écrivains, sous la direction de M. Léonce Dupont. LA NATION publie le dimanche, un Courrier de Paris, par Aug. Villemot; le lundi, des articles Variétés, par Hyp. Lucas; tous les jeudis, des portraits littéraires, par Jacques Raymond et Henry Dumont.

L'administration du journal, s'associant aux vues élevées et libérales qui inspirent sa politique, offre au public l'appât d'une prime dont les éléments indiquent assez dans quelle voie de PROGRÈS ET D'INDÉPENDANCE le journal est entré.

Pour laisser aux souscripteurs les plus grandes facilités, les abonnements ne commenceront à courir qu'à l'époque choisie par eux. La Prime sera néanmoins livrée immédiatement.

AVIS IMPORTANT.

L'administration du journal LA NATION, pour satisfaire aux nombreuses demandes qu'elle a reçues de Paris et des départements, a pu proroger jusqu'au 31 janvier 1864 le délai pendant lequel elle offre ses primes;

mais passé cette date, les primes seront irrévocablement supprimées.

Pour extrait : A. LAYTON.

La délicate *Revaletscière* Du Barry, de Londres, a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni dérangement, des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, vent, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements, migraine, surdité, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthysies (consomption), darts, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26-place Vendôme, Paris, et chez M. Bergerol, pharmacien, à Cahors, et les premiers pharmaciens et épiciers de province.

— La maison MENIER a trouvé dans le rapport sur l'Exposition internationale de Londres (1862) une nouvelle récompense de ses efforts à propager la consommation générale du chocolat. Après avoir rappelé que les produits de M. MENIER sont au nombre de ceux que le jury a particulièrement remarqués, le rapporteur ajoute :

« Les produits de M. MENIER sortent de sa belle usine de Noisiel, où il dispose d'un outillage et d'une série d'appareils qui permettent d'opérer sur des quantités de matières premières assez considérables pour obtenir annuellement 1,800,000 kilogrammes de chocolat. M. MENIER, par l'extension qu'il a donnée à sa fabrication, par l'activité commerciale qu'il a déployée, a puissamment contribué à répandre l'usage du chocolat. »

Une médaille lui a été décernée pour « excellence of quality » de son chocolat.

Le CHOCOLAT MENIER se vend partout. Pour ne pas être trompé par les contrefaçons, exiger les marques de fabrique et la signature MENIER.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

40 déc. Girma (Pétronille), rue St.-Barthélemy.

Mariages.

10 — Clary (Jean-Pierre), forgeron, et Filsac (Josephine), sans prof.

40 — Guilhou (Louis), jardinier, et Marrast (Marie), sans prof.

Décès.

10 — Soulié (Marthe-Marie), 3 mois, rue du Cheval-Blanc.

42 — Rougeayres (Françoise), célibataire, sans p., 84 ans, rue des Boulevards.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Figeac.

Chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 51, de Rougeayres à Figeac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par arrêté du huit décembre mil huit cent soixante-trois, pris en exécution de l'article 23 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, le montant des indemnités à offrir aux divers propriétaires expropriés par jugement du onze septembre dernier, pour les terrains qu'ils doivent céder au tracé du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 51, de Rougeayres à Figeac, dans la commune de Figeac, a été fixé ainsi qu'il suit :

Savoir :

Certes (Elisabeth), veuve Rouchon. 576^{fr} »
Bousquet (François-Général-Emmanuel). 476^{fr} »
Lezeret (Jean-Pierre-Louis). 435^{fr} »
Pezet (Thomas-Emmanuel), les héritiers. . . 800^{fr} »

Le présent avis sera inséré au journal du ressort, en exécution des articles 6 et 23 de la loi du 3 mai 1841.

Cahors, le huit décembre mil huit cent soixante-trois.

Le Préfet du Lot,

chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Signé : M^s P. DE FLEURY.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Nadillac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, n° 2, de Nadillac à Cahors, partie comprise sur le territoire de la commune de Nadillac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Nadillac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, n° 2, de Nadillac à Cahors, partie comprise sur le territoire de la commune de Nadillac, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui quatorze décembre courant, au secrétariat de la mairie de Nadillac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 13 au 23 décembre mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Nadillac, le 14 décembre mil huit cent soixante-trois.

Le Maire,

Signé : MARROU.

Marché aux grains. — Samedi, 12 décembre 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Poids moyen de l'hectolitre.
Froment..	268	62	47 ^{fr} 50	78 k. 240
Maïs.	448	66	40 ^{fr} 27	»

RÉIMPRESSION du MONDE ILLUSTRÉ

La collection du MONDE ILLUSTRÉ renferme l'histoire universelle et anecdotique, émouvante et satirique de ces sept dernières années. C'est une véritable bibliothèque de famille, une encyclopédie attrayante pour tous les âges et accessible à toutes les fortunes. Outre l'attrait de ses nombreuses gravures, cette collection renferme la valeur de plus de quarante volumes, feuilletons, chroniques, etc., etc.

Le MONDE ILLUSTRÉ, par le soin qui a présidé à sa rédaction peut être lu par tout le monde.

— Bureaux, 24, boulevard des Italiens.

L'administration du MONDE ILLUSTRÉ vient de faire réimprimer un grand nombre de numéros qui étaient épuisés, elle a pu ainsi compléter des collections, qu'elle met à la disposition des souscripteurs à ce journal, aux conditions suivantes :

La collection complète, depuis le 15 avril 1857 jusqu'au 31 décembre 1863 est de 13 volumes dont le prix est de 149 francs.

Toute personne qui s'abonnera pour un an, et, au prix de cet abonnement d'un an (21 fr.) ajoutera 20 francs et s'engagera à ajouter pendant quatre autres années la somme de 8 francs au prix de son abonnement, recevra immédiatement la collection complète du journal, depuis le 15 avril 1857 jusqu'à ce jour, soit 13 volumes.

Le nombre des collections étant assez limité, l'administration ne peut s'engager à satisfaire qu'aux premières demandes qui lui seront adressées, et dans l'avenir lorsque ces collec-

tions seront épuisées, il ne sera plus possible, à quelque prix que ce soit, de les trouver dans ses bureaux, car elles ne seront plus réimprimées.

Pour recevoir la collection complète, ajouter au prix de l'abonnement d'un an (21 fr.) la somme de 20 fr. soit en tout 41 francs, et adresser au Directeur la lettre suivante :

Je soussigné m'engage à payer à l'ordre du Directeur du Monde Illustré :
1^{re} Vingt-neuf francs au 15 décembre 1864 (dont 21 francs pour mon abonnement de l'année 1865, et 8 fr. pour la collection que j'ai reçue).
2^o Vingt-neuf fr. au 15 décembre 1865 (dont 21 fr. pour mon abonnement de l'année 1866, et 8 fr. pour la collection que j'ai reçue).
3^o Vingt-neuf fr. au 15 décembre 1866 (dont 21 fr. pour mon abonnement de l'année 1867, et 8 fr. pour la collection que j'ai reçue).
4^o Vingt-neuf fr. au 15 décembre 1867 (dont 21 fr. pour mon abonnement de l'année 1868, et 8 fr. pour la collection que j'ai reçue).
(Signer et dater.)

Moyennant 20 francs payés de suite, et 8 francs pendant quatre années, on reçoit donc immédiatement la collection complète du MONDE ILLUSTRÉ (13 volumes).

Le MONDE ILLUSTRÉ, le plus répandu des journaux illustrés, doit son immense succès moins à son bon marché qu'à sa beauté et à l'intérêt de ses gravures, et au choix de sa rédaction. Ce journal met chaque année, au 1^{er} Janvier, de très-belles primes à la disposition de ses abonnés. La prime de cette année sera un splendide album de gravures sur acier.

Prix de l'abonnement d'un an au journal (sans primes)..... 21 fr.

Administration, 15, rue Bréda.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Le Temps

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

Le plus grand des Journaux de Paris

PARIS trois mois 43 fr.
DÉPARTEMENTS — — 46 fr.

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER
ancien rédacteur en chef de la Presse.

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

A PRIX ÉGAL et à FORMAT PLUS GRAND, le Temps est le PLUS COMPLET et par conséquent le MOINS CHER de tous les journaux.

La politique du Temps est connue : elle est PROGRESSIVE et LIBÉRALE, sans nulle acceptation de parti, de secte ni de coterie, et pleinement affranchie de toute sujétion politique ou financière. Elle peut se résumer en peu de mots : Non-intervention, développement des libertés intérieures, instruction, décentralisation.

La partie commerciale, si importante aujourd'hui, a été l'objet d'améliorations importantes. Elle comprend un service de dépêches télégraphiques commerciales, indiquant le jour même le mouvement des principales places de la France et de l'étranger. Pour

cette partie, comme pour les correspondances politiques, le Temps s'est proposé pour modèle les grands journaux anglais et américains.

Le Temps publie tous les quinze jours une CHRONIQUE AGRICOLE, de M. P. JOIGNEUX; il publie également une CHRONIQUE INDUSTRIELLE, de M. MAURICE BLOCK, et une REVUE DES ARTS INDUSTRIELS, de M. A. MARC-BAYEUX.

Par sa partie scientifique et par sa partie littéraire, le Temps se place au premier rang des journaux de Paris. Il suffit de citer les noms de DANIEL STERN, de MM. E. SCHERRER, CH. DOL-FUS, L. ULBACH, L. GRANDEAU, VIVIEN DE SAINT-MARTIN, L. DE RONCHAUD, etc.

ROMAN EN COURS DE PUBLICATION
Les ENFANTS DU SIECLE, par M. A. Marc-Bayeux.

MM. les Abonnés recevront tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication.

PRIMES GRATUITES

Chaque abonnement de trois mois, de six mois et d'un an, donne droit à 2, 4 et 8 volumes à choisir dans la COLLECTION MICHEL LÉVY et dans la BIBLIOTHÈQUE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.

Des numéros d'essai et des catalogues des primes gratuites seront adressés à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

M. SKVAL, à l'honneur d'informer ses clients qu'il vient d'acquiescer à son magasin de sellerie un magasin de voitures toutes confectionnées d'avance. Ses rapports directs avec les premières fabriques de France, en ce qui concerne la matière première, le mettent en même de livrer ses marchandises à des prix au-dessous de toute concurrence.

Tilburys à quatre ressorts, à 300 fr.

Jardinières à quatre ressorts, à 280 fr.

Petites voitures à quatre roues, quatre places, d'une élégance et d'une solidité à toute épreuve, à 450 fr., etc.

Tous les travaux sont garantis.

Son magasin est situé, Hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

M^{me} TRAUCOU

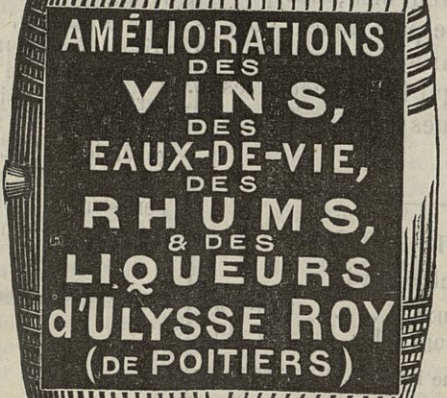
TAILLEUSE DE ROBES

Maison Larrière, ancienne maison

Lapergue, rue de la Liberté, à Cahors,

offre aux Dames ses services pour la

confection des robes.



ÉLIXIR
ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement.
Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme; ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, écaillures pelliculeuses, qui font tomber et qui décolorent les cheveux. Flacon 6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 473, RUE ST-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE

SUR TOUTE SORTE D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

AVIS

A CÉDER, DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART

UN FONDS DE COMMERCE

AVEC BONNE CLIENTÈLE

On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTON.

SPÉCIALITÉ DE TOILES

ANTOINE DELMAS

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son MAGASIN dans la rue de la Liberté, maison de M^{me} Canoni. Ayant fait ses assortiments complets avant la hausse, il peut offrir encore ses Marchandises à l'ancien Cours.

Régisse Sanguinède

Contre les RHUMES, GASTRITES, CRAMPES et FAIBLESSES D'ESTOMAC. Mangée après les repas, c'est le digestif le plus efficace. — Un seul essai suffit pour s'en convaincre. — MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE NIMES. — 75 centimes la boîte dans toutes les pharmacies.